

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers présents : 64</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 18</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 32</i> <i>Absent(s) : 6</i>
---	--	---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Vote(s) pour : 74
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 18 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-12-18-CM-13 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2024.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-9,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 30 janvier 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2023,
 CONSIDERANT la date de vote du Budget Primitif qui interviendra en février 2024,
 CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser avant le vote du budget, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,
 CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2024,
 DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 7 000 000 € à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »,
 DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2024, des crédits à hauteur de 6 000 000 € au budget principal en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Montant total voté 2023 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations incorporelles	7 449 738	1 000 000
204 - Subventions d'équipements	14 926 255	1 000 000

21 - Immobilisations corporelles	22 139 853	1 500 000
23 - Immobilisations en cours	20 645 210	2 500 000
Total	65 161 056	6 000 000


DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2024, des crédits à hauteur de 1 000 000 € au budget annexe Transports publics en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Chapitre	Montant total voté 2023 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations incorporelles	4 116 000	100 000
21 - Immobilisations corporelles	3 901 864	500 000
23 - Immobilisations en cours	2 000 000	400 000
Total	10 017 864	1 000 000

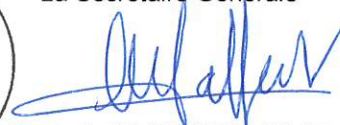
Metz, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231218-2023-12-DC13-DE

Numéro de l'acte : 2023-12-DC13
Date de décision : lundi 18 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2024.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/12/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231218-2023-12-DC13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Historique :

19/12/23 21:42	En cours de création	
19/12/23 21:43	En préparation	Catherine DELLES
21/12/23 09:23	Reçu	Martine HOLTZINGER
21/12/23 09:24	En cours de transmission	
21/12/23 09:27	Transmis en Préfecture	
21/12/23 09:31	Accusé de réception reçu	